

Edito

L'objet de notre activité : relancer, à un moment crucial de leur vie, des étudiants, parents isolés ou familles, qui se battent pour faire aboutir leur projet et résistent à la grande précarité ; intervenir pour que la vie de ces personnes change, que leur dignité soit conservée, qu'elles restent ou redeviennent actrices de leur vie, en développant leur autonomie.

Le Manteau de Saint Martin investit dans l'immobilier social

La Fondation du Manteau de St Martin vient de souscrire 100 parts de ESIS, pour une valeur totale de 100.000 €

La société civile ESIS, dans laquelle notre Fondation vient d'investir, mobilise de l'épargne solidaire destinée à financer de l'Immobilier Social. Elle a été créée en 2003.

ESIS est labellisée FINANSOL et a été agréée « *Entreprise solidaire* » par la Préfecture de Paris. Elle a pour but de faciliter la création d'établissements sociaux et médico-sociaux pour répondre aux besoins de prise en charge des plus fragiles de notre société.

Sa mission est l'acquisition de murs et la location à des associations porteuses de projets sociaux. ESIS a en portefeuille à ce jour cinq immeubles : à Trappes (Centre d'hébergement pour femmes SDF), à Bobigny (hôtel maternel), à Marseille (maison de familles), à Nesles la Vallée (accueil de jeunes enfants), à Paris.

Un placement éthique et performant

La SCI ESIS est conçue comme un véritable « produit financier social » répondant aux investisseurs en recherche de placements éthiques. En effet ESIS apporte un revenu financier stable car les loyers sont principalement financés sur budgets publics ou parapublics, dans des secteurs d'activité où les besoins sont importants et durables.

Son rendement actuel net est de 4,5%. Les revenus distribués sont exempts de taxation pour les associations et fondations. Ils seront réinvestis dans le capital de la Fondation.

La protection du capital provient d'une valeur immobilière stable. Les travaux de réhabilitation ou d'aménagement sont assumés par les locataires.

La Fondation du Manteau de St Martin a participé à hauteur de 100.000 € à une augmentation de capital de ESIS (d'un montant total de 1.300.000 €), en vue de l'installation d'une école dédiée aux enfants en échec scolaire.

Exemples d'actions menées depuis un an

Les actions menées depuis un an tournent autour des mêmes problématiques : la difficulté de mener à bien une formation professionnelle, la difficulté de d'en sortir lorsque le logement fait défaut, la difficulté de faire face quand les coups durs s'accumulent...

Madame S. G. : aide pour sortir du surendettement et permettre à cette jeune maman de ne pas interrompre ses études et obtenir son BTS

Femme de 24 ans célibataire avec une fille en bas âge. Après avoir travaillé pendant quatre ans, elle décide de reprendre ses études en septembre 2015 pour obtenir son BTS d'assistante manager en alternance.

Depuis le décès de son père en 2015 et la naissance de sa fille, elle devient la cheffe de famille auprès de sa mère qui a neuf personnes à charge. Elle apporte un soutien financier d'environ 600 € par mois.

Après avoir consulté une assistante sociale qui lui a précisé qu'elle « ne rentrait pas dans les cases » et avoir essayé de trouver un job étudiant complémentaire en parallèle de son alternance, ne pouvant plus faire face à cette situation sur laquelle elle a accumulé presque 2 000 € de dettes, désespérée, elle envisage de suspendre ses études et son alternance afin de reprendre un travail de réceptionniste en hôtel (offre ferme obtenue) alors qu'elle est à moins de trois mois d'obtenir son diplôme.

Dernières nouvelles : elle s'est sortie de ses soucis financiers et a pu décrocher brillamment son BTS.

Son contrat pro s'est terminé fin août 2017, puis elle a acquis une expérience professionnelle de six mois à l'étranger en tant qu'assistante manager.

Montant accordé : 1500 € en trois fois, à la demande d'une association médicale

Monsieur M. T. : aide à l'insertion socio-professionnelle

Jeune père de famille en contrat d'insertion à temps plein de quatre mois (de septembre 2016 à janvier 2017). Grâce à cette expérience de travail, il a pu acquérir un scooter. Son projet était de trouver un nouvel emploi ; son épouse suit des cours de français, marquant ainsi sa volonté d'insertion. Une aide de 200 €/mois, permettait de créer une marge de stabilité dans la gestion quotidienne des différentes problématiques (organisationnelles, financières, scolaires-éducatives).

Montant accordé : 1000 €, à la demande de l'association Pierre Blanche (Lilles)

Madame B. V. : aide à l'obtention d'un logement social adapté au handicap

Veuve ayant quatre personnes à charge, dont un fils de 35 ans lourdement handicapé psychique, et trois petits-enfants ; son projet est de trouver un logement social adapté au handicap physique de son petit-fils (17 ans). Les enfants, y compris le jeune handicapé physique, suivent une scolarité régulière et progressent bien, malgré des difficultés liées à leur histoire compliquée. Une aide de 150€/mois sur 10 mois lui permettait d'alléger ses charges (énergétiques) et d'améliorer la qualité de vie des enfants, car ils habitent toujours dans une vieille bâtisse quasi-insalubre d'un village en proximité de Lille.

Montant accordé : 1000 €, à la demande de l'association Pierre Blanche (Lilles)

Madame L. M. : aide à l'acquisition d'un véhicule pour ses trajets professionnels

Divorcée, seule avec ses deux enfants de 13 et 16 ans à Pontchâteau. Madame Menet a effectué de nombreuses missions dans l'entreprise Tipiak. Pour ce faire, elle utilisait son véhicule personnel. Les horaires pratiqués rendaient impossible tout autre moyen de transport. Son véhicule était hors d'usage et son remplacement s'avérait indispensable.

Montant accordé : 1500 €, à la demande du Secours Catholique de Nantes

Monsieur M. M. : aide à l'équipement de son premier logement autonome

Arrivé à Paris le 7/3/2015 en provenance du SOUDAN (Darfour) ; il obtient le statut de réfugié politique le 18 mars 2015. Une perspective de revenus réguliers se dessine grâce à son contrat d'avenir, il obtient par Pierres et Lumières un bail social pour un F2 situé à Antony, qu'il s'apprête à signer. L'appartement étant loué non meublé, il a besoin de l'équiper.

Montant accordé : 1787 €, à la demande de l'association Corot Entraide



SOUS ÉGIDE DE LA FONDATION CARITAS FRANCE

De l'utilité des dons à la Fondation

Le Manteau de Saint Martin est une fondation personnelle et familiale ne recevant aucune subvention.

Elle est accompagnée par la Fondation Caritas France qui apporte son expertise dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et son conseil au réseau de ses fondations abritées. En particulier, Caritas fait bénéficier la fondation de son système de gestion des dons.

Les aides octroyées par notre fondation se limitent aux revenus provenant du capital investi, vos dons, garantissant ainsi la pérennité de notre action sur plusieurs années.

Les dons sont déductibles des impôts.

L'ISF devient l'IFI, mais cela ne change pas les besoins des plus fragiles !

Partageons généreusement les gains d'impôt

L'équation est simple : les fondations et organismes agréés ont collecté 254 millions d'euros en 2016 auprès de 50000 foyers fiscaux – soit 14 % des assujettis à l'ISF - qui avaient décidé de leur allouer tout ou partie de leur impôt moyennant une déduction de 75 %. Soit un don moyen de 5000 € par contribuable (!), représentant une part significative des moyens collectés par les grandes fondations opérationnelles.

Si le législateur a conservé le même niveau de déduction fiscale pour l'IFI, l'assiette de l'impôt devrait toutefois, selon les estimations, être divisée par 5 et le nombre de contribuables par 3 ! Aussi, l'argent dirigé vers les actions d'intérêt général menées par les fondations pourrait être divisé par 3, 4, 5 ? Nul ne le sait à ce jour.

DE FORTES CRAINTES

Une grande inquiétude règne pour les fondations engagées dans la lutte contre la pauvreté. Ce monde associatif a déjà été fortement ébranlé par la

réduction des emplois aidés, l'impact de la hausse de la CSG sur les retraités donateurs, la suppression de la réserve parlementaire, la baisse des moyens des collectivités, sans oublier les incertitudes liées au futur prélèvement à la source qui insécurise nombre de donateurs.

MAIS ... UN ESPOIR !

Plusieurs milliards d'euros de pouvoir d'achat sont ainsi rendus aux anciens contribuables ISF, dont certains bénéficieront aussi de la fiscalité plus avantageuse du prélèvement forfaitaire unique sur les revenus des actifs mobiliers.

Faut-il le rappeler : les besoins sont toujours plus importants (9 millions de personnes vivent en France sous le seuil de pauvreté – moins de 846 € mensuels pour une personne seule).

Alors ? Quelle décision allez-vous prendre ?

PAGE INTERNET dédiée à notre fondation

Nous sommes présents sur le site de notre fondation abritante (Caritas France) :
<https://www.fondationcaritasfrance.org/fondations/fondation-manteau-de-saint-martin/>

Et puis, sait-on jamais... Une personne de votre entourage est -elle en train de se battre pour s'en sortir ? A-t-elle un projet cohérent ? Vous voulez lui donner un coup de main en toute discrétion ? Faites-nous signe !

Marie Scherrer-Lawani, Charlotte Trouillard, Luc Trouillard